

Fonction publique à Genève

Retraites à l'État: fronde contre une hausse des cotisations

Le Conseil d'État propose d'augmenter la part des cotisations des employés de l'État, de la police ou encore des TPG. Les syndicats appellent à la mobilisation.



[Rachad Armanios](#)

Publié: 29.04.2024, 17h52



Seize représentants syndicaux ont dénoncé ce lundi le projet d'une hausse des cotisations de retraite touchant la fonction publique.

LAURENT GUIRAUD/TAMEDIA

Seize représentants de la fonction publique et parapublique ont appelé, ce lundi, à la mobilisation contre [les projets de loi du Conseil d'État modifiant la répartition des cotisations retraite](#) à l'État, dans la police, les Transports publics (TPG) ou encore une partie de l'Aéroport.

D'une répartition employeur/employé de deux tiers/un tiers, la cotisation passerait à 58% à la charge de l'employeur et 42% à celle de l'employé.

Seuls les nouveaux fonctionnaires seraient concernés. Geneviève Preti, présidente du Cartel intersyndical de la fonction publique, dénonce donc une «nouvelle attaque contre la fonction publique, dirigée cette fois contre les jeunes».

L'effort accru signifierait entre 1,7% et 3% de perte de salaire net, soit onze mois de salaire sur toute la carrière d'une infirmière, selon les syndicats.

Ceux-ci préféreraient bien sûr que tout le monde ne soit pas touché. Mais en préservant les actuels employés, le gouvernement cherche seulement à affaiblir la riposte en tentant de diviser la fonction publique, affirment-ils.

Le Conseil d'État espère une économie de 14 millions de francs d'ici à 2027.

«Des économies inutiles»

Alors que les comptes de l'État sont mirifiques et que le produit intérieur brut ne cesse de croître à Genève, ces économies de bout de chandelle sont totalement inutiles, réagit Jean-Luc Ferrière, cosecrétaire général du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs.

Il dénonce un projet «idéologique», au prétexte de se rapprocher de la répartition moyenne pratiquée par les caisses de pension en Suisse: «Genève renonce à faire mieux qu'ailleurs juste pour faire comme d'autres, c'est pathétique. Même des entreprises privées comme Migros proposent une répartition deux tiers/un tiers et les conditions à l'État doivent tirer celles dans le privé vers le haut!»

Les syndicalistes rappellent que la création de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires (CPEG) en 2014 puis la recapitalisation de cette dernière en 2019 ont déjà été l'occasion de notables péjorations des conditions de retraite.

Ils pointent un risque majeur de baisse d'attractivité des postes, en particulier dans la santé, où les infirmières ont une durée de vie professionnelle de sept ans, ou encore aux TPG, où le turn-over est très important.

De quoi affaiblir l'équilibre des caisses de pension et leur taux de couverture, explique Jean-Daniel Jimenez, vice-président de la CPEG, qui y représente les employés. En effet, si davantage de personnel s'en va, les prestations de libre passage augmentent.

Référendums

«Nous estimons ainsi qu'il faudra rééquilibrer la caisse de pension des TPG d'ici à quinze ans, ce qui entraînera une baisse des prestations pour tous les employés», intervient Aurélie Lelong, du Syndicat du personnel des transports.

Yves Brand, membre du comité de la caisse de pension de la police, rappelle aussi que cette dernière a été recapitalisée l'an passé pour plus de 190 millions de francs «en échange» de baisses de prestations équivalentes.

Il craint que la baisse du pouvoir d'achat des policiers n'en rende certains perméables à la corruption.

Les syndicats entendent maintenant mobiliser les employés, en particulier les jeunes. Un sondage montre que sur 1000 enseignants du secondaire II ayant répondu, 55% sont prêts à faire grève contre 15% qui ne le sont pas. Et si le Grand Conseil devait suivre le Conseil d'État, les syndicats lanceraient les référendums.

Ces derniers craignent aussi que la droite aille de l'avant au sujet d'un projet de loi du PLR en suspens en Commission des finances, pour un passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, un régime qui fait peser le risque des rendements du capital d'une caisse de pension sur les seuls employés.